



Montreuil, le 13 novembre 2023

## Contribution CGT au rapport du groupe d'expert·es du SMIC - 2023

En 2022, dans son précédent rapport le groupe d'expert·es à, une fois de plus, déployé ses poncifs libéraux pour expliquer combien il serait dangereux d'augmenter le SMIC, au-delà de ce que prévoit le mécanisme légal de revalorisation. Une fois encore, ce groupe « d'expert·es » a aussi critiqué le mécanisme de revalorisation intermédiaire du SMIC, lorsque l'inflation atteint au moins 2%. Ces dispositions légales seraient l'origine de bien des maux de notre économie (chômage, baisse de compétitivité, boucle prix-salaires...).

Face à ces positions dogmatiques, continuellement répétées depuis la création du groupe d'expert·es en 2008, nous mentionnerons simplement l'une des [dernières études de l'INSEE](#) qui souligne que les revalorisations successives du SMIC en 2022 ont maintenu le pouvoir d'achat des plus bas salaires, ce qui n'est pas nécessairement le cas des salaires plus élevés. C'est dire l'importance de ce dispositif légal qui doit être maintenu et même amélioré. **Ainsi la CGT propose que la revalorisation automatique intervienne dès lors que l'inflation atteint 1% (au lieu de 2% actuellement).** Plus largement, cette même étude de l'INSEE confirme l'inquiétante baisse des salaires réels entre 2021 et 2022 (-1%, soit le plus fort recul depuis 25 ans !).

La question cruciale des salaires et particulièrement du SMIC, cette année encore, se pose dans un contexte inflationniste qui perdure. Certes, l'inflation ralentit mais elle est toujours bien là. L'indice provisoire indique encore +4% entre octobre 2022 et octobre 2023. Mais cette moyenne dissimule une hausse nettement supérieure de l'alimentation (+7,7% sur 12 mois), de l'énergie (+5,2%). Ces prix des produits essentiels se situent à un très haut niveau, ils pèsent sur de très nombreux salarié·es et plus particulièrement pour celles et ceux qui sont payé·es au SMIC ou à un niveau proche. Derrière ces chiffres, il y a surtout des millions de salarié·es qui peinent à remplir leur frigo, qui sont contraints de reporter ou renoncer à des soins.

Le montant du SMIC reste insuffisant pour vivre dignement, c'est-à-dire avoir également droit aux vacances, aux loisirs ou aux activités extra-scolaires pour les enfants...D'ailleurs, le gouvernement le reconnaît implicitement avec la mise en place de mesures compensatoires comme par exemple la prime d'activité.

L'urgence est à une augmentation significative du SMIC et de l'ensemble des salaires. Les nombreuses luttes et grèves dans les entreprises depuis plus d'un an pour des augmentations générales des salaires et la reconnaissance du travail et des qualifications le confirment.

### **La CGT propose de porter le SMIC à 2000€ brut pour un temps plein.**

Cette revendication converge largement avec les travaux réactualisés de l'ONPES (Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale) qui établissent à 1634 euros mensuels nets le revenu minimum pour vivre décemment, soit 2092 euros bruts. Cette revalorisation doit permettre de pouvoir vivre décemment de son travail et cesser de considérer le salaire minimum comme un outil charitable de diminution de la pauvreté.

Le SMIC doit assurer la mission que la loi lui confère :

- Le maintien du pouvoir d'achat quel que soit le niveau des prix
- La participation au développement économique de la Nation, tout en évitant une distorsion entre l'évolution du salaire minimum et celle de la moyenne des salaires horaires.

L'augmentation du SMIC doit s'accompagner de l'augmentation de tous les salaires. C'est le sens de la **proposition de la CGT de remise en place urgente d'une échelle mobile des salaires c'est-à-dire l'indexation automatique de tous les salaires sur le coût de la vie**. Cette mesure indispensable existe en Belgique et au Luxembourg, deux pays de l'Union Européenne.

D'aucuns seraient alors prompts à dénoncer le cercle vicieux d'une « boucle prix-salaires ». Cette inflation persistante n'est pas due à la croissance des salaires qui, ces deux dernières années, a été inférieure à l'inflation. Il s'agit bien d'une boucle prix-profits comme cela est démontré par toutes les institutions internationales (ex : [FMI](#)).

Non, augmenter le SMIC ne détruit pas les emplois, les études économiques ne convergent pas sur ce sujet.

Non, la baisse de la productivité n'empêche pas d'augmenter le SMIC. Au-delà de la difficile mesure de cette productivité, si baisse il y a réellement, il convient de regarder avant tout le rôle néfaste de l'intensification du travail sur la santé des salarié·es. L'embauche massive d'apprenti·es, largement financée par des aides publiques parfois au détriment d'embauche de salarié·es plus expérimenté·es, n'est en outre pas sans effet sur la productivité. Les apprenti·es sont en effet en cours de formation, avec une efficacité moindre.

Oui, les plus modestes d'entre nous ont aussi le droit de vivre mieux !

Enfin, la **CGT réitère sa demande de voir évoluer le groupe d'expert·es**. Ainsi, le Haut conseil aux rémunérations annoncé par la Première Ministre lors de la conférence sociale du 16 octobre 2023 doit se substituer à l'actuel groupe « d'expert·es ». Sa composition devra être nécessairement pluraliste avec les acteurs et actrices sociaux·ales et des expert·es pluridisciplinaires proposé·es par chaque partie. A l'image du Conseil d'orientation des retraites (COR), dans sa version antérieure au récent changement de son président. Ce Haut conseil devra avoir les moyens de diligenter des études, d'élaborer des analyses et des scénarii au service de l'intérêt de celles et ceux qui créent la richesse, les travailleuses et travailleurs.